



+ SÉCURITÉ, SÉCURITÉ

Dispositif d'aide à l'achat d'alarmes et caméras

Afin de renforcer la lutte contre les cambriolages et la sécurité des Franciliens, la Région Île-de-France apporte une aide forfaitaire de 100 € pour toute installation d'alarmes, détecteurs ou caméras chez vous.

Mis en ligne le 09 novembre 2021

Quel type d'achat est concerné par ce dispositif ?

- ▶ Alarmes
- ▶ Détecteurs
- ▶ Capteurs
- ▶ Caméras
- ▶ Ecrans de contrôle destinés à protéger l'habitation contre l'intrusion et le vol

Qui peut en bénéficier ?

Tous les particuliers ayant leur résidence principale en Île-de-France et propriétaires ou locataires de leur résidence privée.

Quelle est la nature de l'aide ?

Les dépenses engagées doivent être d'un montant minimum de 100 € TTC.

L'aide est forfaitaire d'un montant de 100 € et est accordée aux Franciliens dont le revenu fiscal de référence est égal ou inférieur à 46 460 €.



Pour tout savoir sur le dispositif et bénéficier de l'aide : www.iledefrance.fr



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3 PLACE FRANÇOIS-MITERRAND - BP 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43